

S'orienter dans la formation et la vie professionnelle 1 - FORCM1

Code du module:	FORCM1
Unité capitalisable:	Devenir actif en entreprise dans un contexte global (ACTIF1)
Profession:	Division administrative et commerciale - Section des techniciens administratifs et commerciaux - francophone
Diplôme / Certificat:	Diplôme de technicien
Méthodes d'évaluation:	Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

<div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">1</div>	<p>L'apprenti est capable de présenter les activités principales de l'entreprise-formatrice dans ses grandes lignes.</p> <div style="border: 1px solid black; background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-top: 10px;">Note maximale: 6</div>
<p>INDICATEURS</p> <p>Les principales activités, ainsi que les produits/services, de l'entreprise-formatrice sont répertoriées.</p> <p>SOCLES</p> <p>Les principales activités, ainsi que les produits/services, sont correctement décrits.</p>	

2

L'apprenti est capable d'identifier les données de son contrat d'apprentissage et, sur base des conditions légales et contractuelles, de déterminer ses droits et obligations, ainsi que ceux de son employeur

Note maximale: 6

INDICATEURS

Les composantes du contrat d'apprentissage et leur signification sont identifiées.
Les droits et obligations de l'apprenti sont clairement formulés.
Les droits et obligations de l'employeur sont clairement formulés.
Les droits et obligations de l'apprenti sont clairement formulés.
Les droits et obligations de l'employeur sont clairement formulés.

SOCLES

Le contrat d'apprentissage est disponible et signé par les parties contractantes.
La signification des différentes composantes du contrat d'apprentissage est correctement expliquée.
Les droits et obligations de l'apprenti sont correctement expliqués.
Les droits et obligations de l'employeur sont correctement expliqués Les droits et obligations de l'employeur sont correctement expliqués.

3

L'apprenti est capable de gérer de manière professionnelle les appels téléphoniques.

Note maximale: 6

INDICATEURS

Les fonctionnalités du standard téléphonique sont connues.
Les règles de communication concernant la réception et l'émission des appels sont déterminées: - consignes en présence ou en l'absence de la personne demandée (filtrage, identification du service ou de la personne concernée, prise de notes des informations / messages, confidentialité...), - préparation des informations et des sources d'informations (annuaires téléphoniques, renseignements/messages à fournir...), - utilisation appropriée des formules de politesse, -

SOCLES

Le standard téléphonique est utilisé rationnellement et à bon escient.
Les règles de communication (langage, courtoisie...) sont appliquées.
Les consignes internes en vigueur sont respectées.
Les annuaires téléphoniques sont disponibles.
Les informations saisies (à saisir) / fournies (à fournir) sont compréhensibles et exactes.

4

L'apprenti est capable d'accueillir de manière professionnelle tout visiteur.

Note maximale: 6

INDICATEURS

Les principes de base de l'accueil d'un visiteur sont connus : - saluer le visiteur à l'arrivée, - interpréter correctement la demande du visiteur, - repérer l'interlocuteur/la personne de contact, - renseigner le visiteur ou le faire patienter, - orienter le visiteur ou décrire le chemin vers l'interlocuteur, - saluer le visiteur au départ.

SOCLES

L'accueil est conforme aux instructions reçues et aux règles de service.

Les formules de politesses à l'accueil et au départ sont appropriées. L'organigramme et l'annuaire interne sont disponibles.

5

L'apprenti est capable d'utiliser les systèmes appropriés de classement et d'archivage de documents, ainsi que de mettre à jour des bases de données, dans le respect des directives en vigueur.

Note maximale: 6

INDICATEURS

Les systèmes de classement de documents (supports papier et voie électronique...) en vigueur sont connus et utilisés.

Les documents courants / confidentiels (supports papier et voie électronique) sont classés et archivés selon les exigences spécifiques de l'entreprise.

Les bases de données sont régulièrement vérifiées et adaptées.

SOCLES

Les systèmes de classement en vigueur sont correctement appliqués.

Le classement et l'archivage des documents (supports papier et voie électronique...) sont cohérents et les exigences et directives en vigueur sont respectées.

Les bases de données sont actualisées.

6

L'apprenti est capable de documenter ses activités au sein de l'entreprise, de collecter les documents relatifs à son travail et de les inclure dans son carnet d'apprentissage.

Note maximale: 6

INDICATEURS

Le carnet d'apprentissage est mis à disposition. L'affectation de l'apprenti dans l'organigramme est précisée. Les nouvelles connaissances acquises et les tâches effectuées sont documentées dans le carnet d'apprentissage. Les documents de travail sont collectés.

SOCLES

Le carnet d'apprentissage est disponible. L'affectation de l'apprenti dans l'organigramme est déterminée. Les nouvelles connaissances acquises et les tâches effectuées sont régulièrement intégrées dans le carnet d'apprentissage. Les rapports et documents de travail sont disponibles et inclus dans le carnet d'apprentissage.

7

L'apprenti est capable de coopérer activement au sein d'une équipe de travail.

Note maximale: 6

INDICATEURS

Les tâches à exécuter sont discutées en équipe. Le travail est planifié d'un commun accord.

SOCLES

La discussion relative aux tâches à exécuter est faite de manière constructive. Le plan de travail est disponible.

8

L'apprenti est capable de faire preuve de discrétion dans le traitement des informations et de travailler dans le respect du secret professionnel.

Note maximale: 6

INDICATEURS

La discrétion est appliquée au quotidien. Les règles de confidentialité et du secret professionnel sont connues et mises en œuvre.

SOCLES

La discrétion est garantie en toutes circonstances. La confidentialité et le secret professionnel sont strictement respectés.

9

L'apprenti est capable de respecter la tenue vestimentaire en vigueur dans l'entreprise.

Note maximale: 6

INDICATEURS

Les obligations vestimentaires sont connues.

SOCLES

Les obligations vestimentaires sont appliquées et respectées.

10

L'apprenti est capable de traiter autrui avec égards et estime, afin de ne pas lui porter atteinte ou préjudice.

Note maximale: 6

INDICATEURS

Les règles de tolérances et de vie en société sont identifiées.

SOCLES

Les règles de tolérances et de sociabilité sont appliquées au quotidien.